Conférence nationale des Présidents de Commission Médicale d'Etablissement (CME) de Centres Hospitaliers Spécialisés en Psychiatrie (CHSP)

AOUT 2025

Sommaire

Le mot du Président

Présentation

Constitution

Règlement intérieur

Missions

Cartographie

Membres du Bureau

Membres de la Conférence

Partenaires

Réunions et groupes de travail

Travaux et Communications

Evénements

Le mot du Président

Je suis heureux de pouvoir vous diffuser ce livret qui est un document qui vous permettra de mieux appréhender notre conférence ainsi que son organisation mais également y trouver toutes les informations utiles la concernant.

L'histoire de la Conférence remonte aux années 80 avec dans un premier temps la création des prémices de l'Association Nationale des PCME (ANPCME) en 1984. Jacques Robert Cohen, Michel Horassius, André Roussel, Hubert Tonnelier et Jean-Charles Pascal eurent ensuite l'objectif d'obtenir une Conférence dédiée aux établissements spécialisés, celle-ci fut officialisée en mars 1987 et la première séance de la Conférence des PCME de CHS se tint le 15 décembre 1988. Cet historique explique les liens étroits qui existent entre la Conférence et l'ANPCME.

La conférence et moi-même restons à votre disposition.

Bien à vous.

Dr Christophe SCHMITT

Présentation

La Conférence des présidents des Commissions médicales des établissements spécialisés en psychiatrie représente depuis plus de 30 ans, au côté des deux autres conférences nationales (CHU et CH), les communautés médicales de 85 d'établissements mono disciplinaires de psychiatrie.

Ces établissements gèrent au total plusieurs milliers de structures de soins sur l'ensemble du territoire national tels que des unités d'hospitalisation, des centres médico psychologiques, des hôpitaux de jour, des CATTP, des appartements thérapeutiques, l'accueil familial thérapeutique...

La Conférence défend une vision humaniste et ouverte de la psychiatrie appuyée sur la sectorisation comme dispositif permettant l'accès et la continuité des soins au plus près des patients.

La Conférence est une force de proposition concernant l'évolution de la psychiatrie et de ses missions.

Constitution de la Conférence

La Conférence nationale fédère les présidents et vice-présidents des Commissions Médicales d'Etablissements (CME) des Centres Hospitaliers Spécialisés en Psychiatrie (CHSP).

Elle se positionne comme un interlocuteur auprès de toutes les autorités et structures nationales du champ de la psychiatrie et des Ministères concernant les domaines impliquant les communautés médicales des CHS.

Elu par leurs pairs, les Présidents de Commission Médicale d'Etablissement sont les 1ers vice-présidents des directoires, chargés des affaires médicales.

Ils sont chargés, au sein de leur établissement, d'élaborer conjointement avec le Directeur Général, le projet médical, la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. A ce titre, ils coordonnent la politique médicale. Ils co-signent les nominations des responsables médicaux de structure et peuvent représenter avec le directeur général l'Etablissement sur les questions médicales.

Règlement intérieur de la Conférence

La Conférence nationale est régit par un règlement intérieur afin d'assurer son bon fonctionnement et une répartition équitable des représentations des régions sur le territoire.

Celui-ci a été révisé et validé en séance plénière de la Conférence le 1er avril 2025.

Missions

La Conférence nationale est l'instance représentative des CME de ces établissements. Elle organise l'information, la réflexion et la formulation de propositions dans le champ de la psychiatrie.

Elle a plusieurs missions principales :

- Représenter les Présidents de CME et les accompagner
- Faciliter leurs rencontres périodiques
- Analyser et élaborer des propositions dans le champ de la psychiatrie soit en auto-saisine, soit sur sollicitation des pouvoirs publics afin de répondre aux enjeux de l'offre de soins
- Interlocutrice des instances et autorités de santé
- Permettre des échanges de vue sur les thématiques qui sont de leurs compétences
- Développer et promouvoir une approche pluridisciplinaire et une approche pluriprofessionnelle de soins en psychiatrie
- Etre et rester en lien avec les différents partenaires et organismes avec lesquels elle travaille

Cartographie

Membres du Bureau

La Conférence nationale se compose de 9 membres du Bureau, tous présidents de CME, dont le Président et les 2 vice-présidents :

- Dr **Christophe SCHMITT**, Centre Hospitalier Jury - Metz, Président de la Conférence
- Dr **Béatrice AUBRIOT**, Groupement Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences, Vice-présidente
- Dr **Jean-Pierre SALVARELLI**, Centre Hospitalier, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Vice-président
- Dr **Françoise ANTONI**, Centre Hospitalier Spécialisé Montperrin, Aix-en-Provence
- Dr **François APPAVOUPOULLE**, EPSM de La Réunion (EPSM-R)
- Dr **Jean OUREIB**, EPSM de l'agglomération lilloise, Saint-André-lez-Lille
- Dr **Nathalie SALOME**, Centre Hospitalier Esquirol, Limoges
- Dr **Edgar TISSOT**, Centre Hospitalier, Novillars

Le bureau doit être, dans la mesure du possible, à la fois représentatif des régions et des spécialités.

Représentants régionaux de la Conférence

La Conférence nationale se compose de 31 représentants régionaux élus des présidents de CME des EPSM de la région ou des conférences régionales des PCME d'EPSM/CHSP.
La répartition est la suivante :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 3
- Bourgogne-Franche-Comté : 2
- Bretagne : 1
- Centre : 1
- Corse : 1
- DOM-TOM : 3
  - La Réunion
  - La Guadeloupe
  - La Martinique
- Grand Est : 3

Représentants régionaux de la Conférence

- Hauts-de-France : 3
- Ile-de-France : 4
- Normandie : 2
- Nouvelle-Aquitaine : 3
- Occitanie : 2
- Pays-de-la-Loire : 1
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 2

Partenaires

Ses partenaires naturels sont en premier lieu :

- Le Ministère de la Santé et de l'accès aux soins,
- Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les Hommes et les Femmes,
- La Direction Générale de l'Offre de Soins,
- Les représentants des patients : la Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatrie (FNAPSY),
- Les représentants des familles : l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM),
- Les fédérations de l'hospitalisation :
  - Fédération Hospitalière de France (FHF),
  - Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP),
- L' Association Nationale des Psychiatres présidents et vice-présidents de CME de centre hospitaliers spécialisés (ANPCME),
- L'Association des Etablissements du service public de Santé Mentale (AdESM),
- Les conférences nationales des Centres hospitaliers universitaires (CHU) et des Centres hospitaliers (CH),
- La Société Française de Médecine Polyvalente,
- L'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale.

Partenaires

Sont également partenaires et fréquemment co-signataires de contributions communes d'autres acteurs majeurs tels que :

- La Fédération Française de Psychiatrie,
- Le Collège de la Médecine Générale,
- Le Collège National des Universitaires en Psychiatrie,
- La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie,
- Le Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy),
- L'Association Française des Unités pour Malades Difficiles,
- L'Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvénile,
- L'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP),
- L'Association pour le Développement de la Recherche en soins en psychiatrie,
- La section psychiatrie de la Fédération de l'Hospitalisation Privée,
- Des organisations professionnelles et syndicales

Et tout autre organisme et acteur participants à l'organisation de la psychiatrie publique.

Réunions et Groupes de travail

La conférence contribue aux travaux d'élaboration et de concertation à l'origine de textes législatifs et réglementaires dédiés à ce champ auprès :

- Du Ministère de la Santé et de l'accès aux soins (Direction Générale de l'Offre de Soins — Direction Générale de la Santé),
- De l'Assemblée Nationale (Sollicitation et audition),
- Du Sénat ,
- Du Centre National de Gestion (CNG),
- De la Commission Nationale de la Psychiatrie (CNP)
- De la Fédération Hospitalière de France (FHF)
- Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Mais également aux travaux, au comité d'organisation et à d'autres contributions :

- De la Conférence Nationale de Santé,
- Du Comité National de Coordination de la Recherche (CNCR)
- De l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP),
- La Haute Autorité de Santé (HAS),
- Des partenaires cités précédemment (AdESM ...)

Réunions et Groupes de travail

La conférence est amenée à assurer des contacts réguliers avec différents organismes et institutions.

Les objectifs sont d'échanger sur les sujets d'actualité, faire le point sur la situation de la psychiatrie, dégager des axes de travail et d'amélioration, poursuivre le dialogue afin de tenter de préserver et apporter des aspects et des solutions positifs à la discipline tant pou les patients que pour les professionnels de la santé.

- Ministère de la Santé et de l’accès aux soins,
- Direction Générale de l'Offre de Soins,
- Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL),
- Autres Conférences nationales des Présidents de CME (CH - CHU)
- Ascodocpsy
- Partenaires réguliers (cités précédemment)

Elle assure également des contacts avec les institutions équivalentes au niveau international et notamment en Europe.

Travaux et Communications

A l'issue des travaux et de la validation des documents, la conférence nationale diffuse à son réseau les informations afin que les présidents de CME de CHS puissent avoir connaissance rapidement des nouveautés.

Exemples :
Communiqués de presse de la Conférence, des partenaires ou encore communiqués communs,
Publication officielle de textes de lois,
Elaboration d'outils d'appui pour les Présidents de CME
Elaboration de contribution aux projets et instructions en cours.

La Conférence a crée une co-animation régionale avec le groupe des médecins polyvalents/généralistes exerçant en psychiatrie dans l'objectif d'améliorer la prise en charge somatique des patients suivis en psychiatrie et de valoriser l'activité.

Précisons qu'en plus des EPSM, participent en région aux travaux des présidents de CME d'ESPIC, des chefs de pôles de psychiatrie au sein des hôpitaux MCO.

Evénements

La Conférence nationale participe et fait la promotion des événements l'entourant et la concernant. Elle est régulièrement sollicitée pour y participer et y intervenir.
Son Président y participe pour une allocution d'ouverture, une table ronde, être modérateur, ou encore pour un temps imparti à intervenir sur un sujet spécifique concernant la discipline.

Quelques événements :

- Journées annuelles de l'ANPCME,
- Santexpo et SNH (FHF),
- Journées de l'Architecture en Santé,
- JIMCGP,
- Congrès ANRQPSY,
- Congrès Français de Psychiatrie,
- Congrès National de l'Ordre des Médecins,
- Société de l'information Psychiatrique,
- Journées de l'Architecture en Santé et de l'Architecture en Psychiatrie
- Et bien d'autres.....

Contacts

Pour contacter la Conférence nationale des Présidents de CME de CHSP :

Secrétariat : Mme Dorothée Lesage

Tél : 06 11 87 65 10

Mail : dorothee.lesage@ghtpsy-npdc.fr

Retrouvez nous également

Page LinkedIn de la Conférence

Site internet de l'ANPCME